

## Coopération dans le cadre de projets de gestion de l'eau dédiés à l'agriculture

Dans le domaine agricole, les rendements sont étroitement liés à une gestion appropriée des ressources en eau. Les exploitations dotées de leur propre système d'alimentation en eau doivent donc veiller à disposer à l'avenir d'eau en quantité et en qualité suffisantes, pour les animaux et pour les personnes vivant et travaillant sur place, mais aussi pour la production alimentaire. L'entretien des systèmes de drainage vieillissants mis au point par les générations précédentes constitue un autre défi de taille. A cela s'ajoutent les conflits d'intérêts locaux (utilisation de l'eau à des fins de production agricole ou électrique / impératifs de protection des eaux) générés par les besoins d'irrigation accrus – résultant entre autres des changements climatiques.

Les coopérations entre les exploitations agricoles privées et les communes d'une part, entre les différentes communes d'autre part peuvent contribuer de manière essentielle au développement de solutions nouvelles et prometteuses. Le régime hydrique des sols et leur fertilité doivent être préservés, en particulier au regard de l'importance de la production alimentaire.



---

## Systèmes d'alimentation en eau

Bon nombre d'exploitations agricoles situées en dehors des zones bâties disposent de leur propre système d'alimentation en eau. Pour pouvoir satisfaire aux exigences de qualité pour la production alimentaire, ces entreprises devraient être intéressées par un raccordement au réseau d'eau de la commune. D'autant que l'eau est une ressource précieuse en période de sécheresse.

---

### Quand envisager une coopération?

Si la mise en place d'une conduite de raccordement ou de jonction est prévue à proximité d'une exploitation agricole ou qu'une demande concrète en ce sens a été déposée, prenez un peu de temps et un peu de recul pour analyser la situation

#### **Souhait de raccordement au réseau d'eau communal émis par les exploitations agricoles**

Vous devez traiter une demande concrète de raccordement au réseau communal émanant d'entreprises agricoles.

#### **Mise en danger de l'existence des exploitations agricoles**

Certains exploitants établis sur le territoire de votre commune rencontrent des difficultés concernant la qualité ou la quantité d'eau potable et d'eau d'abreuvement.

#### **Extension du réseau d'eau de la commune**

Dans le cadre de la planification de l'extension du réseau d'eau communal, il convient de prendre en compte l'ensemble du territoire de la commune et d'analyser les besoins agricoles.

---

## Coopérer pour parvenir à de meilleures solutions

Le regroupement en un système commun d'alimentation en eau (hameau) ou le raccordement à un réseau d'eau communal ou régional permet souvent aux exploitations agricoles situées en milieu rural de mieux couvrir leurs besoins en eau. Les solutions conjointes –

également celles élaborées avec les communes voisines – peuvent faciliter l'intégration au sein de l'infrastructure communale ou intercommunale existante. Des exploitations situées sur votre territoire peuvent même parfois être raccordées à moindres frais par la commune voisine.

### Marche à suivre

#### **1. Soumettez l'idée d'un projet de coopération à votre conseil communal.**

Définissez la répartition des tâches entre les différents acteurs et le mode de financement pour l'élaboration des bases décisionnelles.

#### **2. Recherchez des partenaires actifs et déterminez si le canton est prêt à cofinancer une étude de faisabilité.**

#### **3. Informez la population et les entreprises directement concernées.**

#### **4. Elaborez une étude de faisabilité qui servira de base décisionnelle.**

#### **5. Déterminez la suite de la procédure.**



## Systèmes de drainage

En tant que commune, vous avez intérêt à ce que les systèmes de drainage fonctionnent bien sur votre territoire pour éviter tout engorgement, mais aussi pour garantir un rendement satisfaisant et pour préserver la capacité de rétention naturelle des sols. Les problèmes liés aux systèmes de drainage peuvent souvent être réglés de façon autonome – ou en collaboration avec les propriétaires voisins.

### Quand envisager une coopération?

Si des investissements s'avèrent nécessaires au niveau des systèmes de drainage de la commune, qu'un sinistre se produit ou encore que le collaborateur chargé de l'entretien part à la retraite, prenez le temps de réfléchir à une optimisation des systèmes de drainage.

#### Réception d'un nombre croissant de réclamations de citoyens, de propriétaires fonciers et d'exploitants agricoles

Si les champs situés sur votre commune sont inondés après chaque orage ou que les difficultés se multiplient au niveau des systèmes de drainage, il peut être judicieux d'examiner la question.

#### Apparition de problèmes au niveau des systèmes communaux

Des complications surviennent, en lien avec le plan général d'évacuation des eaux (PGEE), au niveau de vos installations (drains, conduites de drainage, tranchées, canaux ouverts, cours d'eau récepteurs, dispositifs de pompage).

#### Projets de rénovation des voies, d'améliorations foncières, de création de réseaux écologiques ou de protection des eaux

Examinez si le drainage peut être planifié en même temps, tout en veillant à la mise en œuvre des mesures de lutte contre l'érosion et contre la pollution des eaux.

### Coopérer pour améliorer les processus

Les coopérations entre plusieurs communes, coopératives d'améliorations foncières, syndicats de drainage ou exploitations agricoles permettent d'accroître l'efficacité du processus de rénovation des systèmes de drainage. Les efforts peuvent ainsi être coordonnés, p. ex. avec un projet de création de réseaux écologiques ou une modification de l'affectation des surfaces. Une planification agricole préalable peut s'avérer judicieuse.

- Faites le point sur la situation dans votre commune (bassin versant, emplacement du système, état, rapports de propriété, etc.).

- Etablissez un programme à long terme pour la rénovation, l'exploitation et l'entretien.
- Déterminez le mode de financement du programme (voir encadré) puis passez à la phase de mise en œuvre.

Nous recommandons d'envisager une coopération autour de la planification générale de la rénovation des systèmes de drainage. Les organisations communes ont souvent plus de poids et d'envergure, ce qui permet d'exploiter au mieux les synergies. Le programme pourra ensuite être mis en œuvre par chacune des parties prenantes.

### Possibilités de financement par la Confédération et le canton

Pour les projets de gestion de l'eau destinés à l'agriculture (drainage, irrigation, alimentation en eau), adressez-vous au service cantonal chargé des améliorations foncières. Il vous conseillera et vous indiquera les éventuelles subventions auxquelles vous avez droit – pour l'entretien périodique et la rénovation des systèmes de drainage, les installations d'irrigation, le raccordement au réseau d'eau communal ou encore la planification agricole et les études préliminaires et de faisabilité. Les communes situées dans des régions de montagne et de collines peuvent aussi bénéficier d'une aide pour leur réseau d'alimentation en eau s'il existe un intérêt agricole suffisant.

---

## Systèmes d'irrigation

### Quand envisager une coopération?

Chaque année, l'eau disponible pour l'irrigation se fait rare à certaines périodes. Si les exploitants de votre commune envisagent d'élaborer un nouveau projet d'irrigation, réfléchissez à la façon dont la gestion de l'eau pourrait être améliorée dans les situations difficiles. Quels sont les points de connexion entre les différents intervenants? Quels sont les bénéfices pour la population? Souhaitez-vous lancer une planification agricole?

Grâce à votre bonne connaissance des conditions locales, vous pouvez accompagner les groupes d'intérêts dans la recherche d'un consensus et prévenir les conflits liés à l'utilisation du débit résiduel (force hydraulique, protection de la nature et des eaux, besoins agricoles).

---

### Donner l'impulsion et servir de relais

#### Favoriser les coopérations entre les agriculteurs et les autres communes pour créer un système partagé

Lorsqu'il n'est plus possible de puiser directement dans la rivière locale, des projets communs s'imposent. On peut alors penser à une utilisation partagée de ressources plus abondantes (lac, fleuve) offrant, même en période de sécheresse, suffisamment d'eau pour l'irrigation. Cependant, les exploitations agricoles ne peuvent souvent pas faire face seules aux coûts d'acheminement de l'eau. Lorsqu'elles s'étendent sur plusieurs communes, qu'elles s'inscrivent dans un contexte régional et qu'elles prennent en compte

l'ensemble du bassin versant, les coopérations entre agriculteurs peuvent contribuer à la réussite de nouveaux projets.

#### Encourager une participation précoce

Impliquer dès le début du processus tous les acteurs, y compris les organisations environnementales, permet d'aboutir à des solutions d'irrigation bénéficiant d'une plus grande acceptation et dont la responsabilité est partagée par tous. Informez suffisamment tôt les exploitants du projet. Prenez l'initiative en lançant le processus de participation et en le soutenant activement.

---

### Pour plus d'informations

#### Améliorations foncières

- [suissemelio](http://www.suissemelio.ch)  
Association suisse pour le développement rural, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)
- Planification agricole. Brochure et guide détaillé  
Position et développement de l'agriculture en relation avec les projets ayant des incidences sur le territoire, OFAG, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)
- Exemples de planification agricole  
Küttigen (AG), Haute vallée de Conches (VS), Coeuve (JU) [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)

#### Irrigation

- Etat de l'irrigation en Suisse  
Bilan de l'enquête 2006, OFAG, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)
- Besoins en irrigation en Suisse  
ART, 2009, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)

#### Etat des drainages en Suisse

- Etat des drainages en Suisse  
Bilan de l'enquête 2008, OFAG, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)
- Entretien des ouvrages d'assainissement  
Manuel à l'intention des responsables de l'entretien, 1999, [www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)
- Eléments fertilisants et utilisation des engrais dans l'agriculture  
Un module de l'aide à l'exécution pour la protection de l'environnement dans l'agriculture, OFEV et OFAG 2012.
- Standortgerechte Landwirtschaft bezüglich der Auswirkung von landwirtschaftlichen Hilfsstoffen auf Oberflächengewässern.  
Eawag et ART, 2012, [www.bafu.admin.ch](http://www.bafu.admin.ch) (en allemand uniquement)

---

La présente fiche a été élaborée avec le concours de divers spécialistes. Sa rédaction a bénéficié du soutien des organisations suivantes:

Office fédéral de l'agriculture (OFAG)  
3003 Berne  
[www.blw.admin.ch](http://www.blw.admin.ch)

[suissemelio](http://www.suissemelio.ch)  
3003 Berne  
[www.suissemelio.ch](http://www.suissemelio.ch)